



Dossier du Castor : les PPP

Dix bonnes raisons de se garder des Partenariats Publics Privés !

Les PPP : "accélération de la réalisation des projets", "innovation qui bénéficie à la collectivité par le dynamisme et la créativité du privé", réduction du "coût global", "garantie de performance dans le temps", "répartition du risque optimale entre secteur public et privé"... dicit le Ministère de l'Economie !

La réalité - que nous vous avons laissé pressentir - à travers le cas emblématique de l'hôpital sud-francilien et de quelques autres exemples :

- 1 - Avec des défaillances potentielles dans tous les domaines, les PPP vont générer des **litiges**, puis des **contentieux particulièrement insolubles** (notamment puisque les "règles du jeu" sont mal définies)... comme cela avait été le cas pour les METP similaires dans les années 90, avant qu'ils soient interdits.
- 2 - L'**argument du gain de temps est contredit** par la réalité, compte tenu notamment des démarches amont (évaluation préalable, négociation compétitive...); et tout **retard** de mise en service, notamment sur contentieux, est doublement coûteux puisque les loyers sont exigibles.
- 3 - L'**argument du surcroît de qualité est contredit par la réalité**, en dehors même des cas où cela tourne à la **catastrophe**.
- 4 - Avec le gain de temps et l'avantage économique, la **complexité** du projet est une des trois justifications légales possibles d'un PPP... qui finalement apparaît comme particulièrement **non adapté aux projets complexes** !
- 5 - La prétendue "forfaitisation du coût" dans un contrat de PPP n'empêche en rien l'entreprise de trouver de multiples motifs à des **réclamations**. (pour Evry, de 34% du montant initial "seulement" !)
- 6 - Après le Conseil constitutionnel, après Ph. Séguin qui, à la Cour des Comptes, avait dénoncé les PPP comme des **"usines à gaz"** et des **coûts de financement forcément plus élevés**, c'est une Chambre régionale qui a diagnostiqué le **surcoût...** en dehors même des réclamations ! L'**inconstitutionnalité** de l'utilisation abusive du PPP est aussi pointée par ces organismes de contrôle.
- 7 - L'étalement des coûts d'investissement sous forme de 30 ans de loyers permet de **"dissimuler" l'endettement réel** du maître d'ouvrage... Et de **le reporter sur les générations futures**.
- 8 - Les **conséquences sociales** ne sont jamais chiffrées à la prise de décision. Or un PPP implique à tout coup, soit des **double-emplois** fonctionnaires/agents privés, soit des **suppressions d'emplois publics**.
- 9 - Les "négociations compétitives" sont une "bouteille à l'encre" mal bordée (contrairement au C.M.P.)... permettant d'abriter facilement les **ententes** et les **corruptions** (à l'instar des METP des "Lycées Pasqua" !).
- 10 - La "bande des trois" (**Bouygues, Vinci, Eiffage**) se partage l'essentiel du gâteau... au grand dam des **architectes** et des **moyennes ou petites entreprises de BTP**.

Ouverture incertaine de l'hôpital sud francilien... **les faits**

En vidéo (après la publicité)

http://www.dailymotion.com/video/xl8a0s_ouverture-incertaine-de-l-hopital-sud-francilien-essonne_news#rel-page-5

Les Echos

06/10 | 07:00 | Laurence Albert, Les Echos

Les déboires s'accumulent pour l'hôpital Sud-Francilien d'Evry

L'ouverture de l'établissement est retardée de plusieurs mois et la facture s'est encore alourdie, rajoutant au malaise interne. Le partenariat public-privé conclu avec Eiffage est montré du doigt et une renégociation est envisagée.

Ce matin encore, ils seront plusieurs dizaines à battre le pavé devant « leur » hôpital, où sont convoqués plusieurs comités paritaires extraordinaires. Trois semaines de mobilisation n'ont pas entamé la détermination des personnels du centre hospitalier Sud-Francilien d'Evry. Pas plus que les six mois passés à voir s'accumuler les nuages sur ce qui a été le plus grand chantier hospitalier de France, mais qui **tourne peu à peu au fiasco (2, 3, 4, 6)** : le nouvel hôpital d'Evry.

Un mastodonte de 1.000 lits et 20 blocs opératoires, fusion de deux hôpitaux préexistants (Corbeil-Essonnes et Evry), destiné à répondre aux besoins de 600.000 personnes. Et **une vitrine en matière de partenariat public-privé (PPP)**, puisque cette première expérimentation d'ampleur dans le domaine hospitalier avait été confiée en 2006 à la **filiale d'un grand groupe, Eiffage (10)**. Las, les événements n'ont pas pris la tournure espérée. L'ouverture, prévue en juin dernier, a été reportée début 2012. Ce **retard (2)** n'aurait, en soi, guère d'importance s'il ne coûtait de l'argent public (38 millions de loyer annuel) et ne venait parachever une série de déboires techniques et financiers. Ce « paquebot » n'en finit pas de défrayer la chronique et d'alimenter le malaise interne. Au printemps dernier, un rapport sévère de la Cour des comptes jugeant le coût du PPP **(1,2 milliard d'euros pour la construction et la maintenance) « onéreux » et peu compétitif comparé à une maîtrise d'ouvrage publique (6)** (estimée à 757 millions d'euros, sans les coûts de maintenance) a mis le feu aux poudres.

Finances dans le rouge

Depuis, les protagonistes se renvoient la responsabilité d'une addition encore alourdie de 185 millions d'euros en nouvelles factures de travaux. Du côté d'Eiffage, on rappelle que les pouvoirs publics n'ont cessé de modifier leurs plans au fil des années. Côté pouvoirs publics, on souligne qu'Eiffage a dû revoir sa copie et reprendre les travaux cet été après que 8.000 réserves, plus ou moins importantes (peinture, sécurité incendie...), avaient été relevées lors de la remise des clefs à la direction de l'hôpital, en janvier.

Qui va payer ? L'Agence régionale de santé (ARS) ne remboursera que la moitié du loyer. Pour le reste, l'hôpital devra se débrouiller. Or, ses comptes sont déjà dans le rouge

indépendamment du déménagement et l'ARS exige des efforts. L'élaboration du budget 2011 a viré au rapport de force. Une troisième mouture est présentée aujourd'hui par la nouvelle direction -la précédente a démissionné. « Il est inopportun de supprimer des postes au risque de ne pas pouvoir faire tourner l'hôpital à plein lors de l'ouverture », s'alarme Catherine Fayet (SUD) pour qui, à l'instar du conseil de surveillance, la solution passe par « la sortie du PPP ». Les protagonistes, eux, reconnaissent la nécessité de faire évoluer le contrat. « **La possibilité de faire évoluer le bâtiment et les prestations de maintenance et d'exploitation s'accommode mal du dispositif contractuel (4)** », reconnaît le gouvernement, qui a mandaté un inspecteur des finances pour obtenir un accord négocié avec Eiffage. Reste à savoir quelles sont les marges de manœuvre. Les syndicats évoquent la possibilité de renégocier la partie maintenance et exploitation, qui représenterait la moitié du loyer.

LAURENCE ALBERT, Les Echos

06/10 | 07:00 | Laurence Albert

Claude Evin directeur de l'Agence régionale de santé « Chacun doit prendre ses responsabilités. »

« Dès le début du projet, je me suis opposé à certaines décisions. Les pouvoirs publics ont, sous l'impulsion de Serge Dassault, le maire de Corbeil-Essonnes, fait le choix d'un site en pente qui a alourdi le prix de la construction. Ils ont aussi **imposé aux élus locaux ce principe du PPP, certes envisageable pour un stade, mais inapproprié en matière hospitalière (4)**. Eiffage a beau être un grand groupe, il n'a pas toutes les clefs pour construire et exploiter un hôpital, avec ce que cela suppose de normes sanitaires et techniques. D'où ces défaillances et ces surcoûts. Ce retard pris n'est pas, en soi, catastrophique, mais il faut sortir immédiatement du PPP. Eiffage, qui a conclu ce contrat à son avantage, a les moyens de faire monter les enchères, mais nous, nous n'avons pas les moyens de payer l'hôpital deux fois ! Il faut privilégier les intérêts de l'hôpital public et pas ceux d'Eiffage. L'Etat doit prendre ses responsabilités, d'autant qu'il laisse régner une certaine opacité. »

06/10 | 07:00 | Laurence Albert

Manuel Valls président du conseil de surveillance « Sortir immédiatement du PPP »

« Cet hôpital rencontre plusieurs problèmes de nature différente. Indépendamment même de la construction du nouvel hôpital, il est d'abord dans une situation financière difficile, notamment en raison de sa productivité plus faible que la moyenne. Mais il n'y a pas de raison qu'il déroge à la règle du retour à l'équilibre financier. Deuxième problème, les surcoûts liés à la construction. Chacun doit prendre ses responsabilités. Eiffage a pris certains risques qu'il doit assumer financièrement et l'hôpital doit payer son loyer comme prévu, quitte à **se retourner ensuite en justice contre le consortium (1)**. Troisième problème, **très complexe juridiquement, le PPP (1)**. Il est impossible d'en sortir de manière unilatérale, sauf à encourir des pénalités. Il faut donc réfléchir dans les détails et anticiper les conséquences de chaque acte. Doit-on par exemple rompre la totalité de l'accord ou simplement la partie concernant la maintenance-exploitation ? Si l'hôpital décide de gérer le bâtiment seul, il devra contracter un emprunt. »

06/10 | 07:00 | Myriam Chauvot

Pierre Berger directeur général d'Eiffage « Eiffage a livré l'hôpital dans les temps »
« Eiffage a livré l'hôpital dans les temps, en janvier 2011. Le jour de la réception, un expert indépendant, en présence des services de l'hôpital, a signé l'attestation de conformité. Le décalage de l'emménagement est dû à la décision des services de l'hôpital de réaliser des

travaux d'adaptation aux normes techniques apparues après la mise en vigueur du contrat en 2006. En septembre, une nouvelle série de 28 tests a permis de reconnaître une nouvelle fois la qualité des travaux. Concernant notre réclamation pour compenser les surcoûts dus aux changements demandés en cours de construction, une première expertise, diligentée par le tribunal de grande instance de Paris, a conclu en juin qu'environ 80 % des chefs de réclamation étaient justifiés. Quant à la sortie du PPP, ce n'est pas l'intérêt général, c'est une **solution conflictuelle et difficile à mettre en œuvre (1)**. Il existe une solution intermédiaire qui ne laisserait pas brutalement l'hôpital sans ressources ni expertise : adapter le PPP sans l'interrompre. »



18 mai 2011

Hôpital sud-francilien : Fin du partenariat public-privé

Au cours du conseil de surveillance du centre hospitalier sud-francilien (CHSF), qui s'est tenu vendredi 13 mai à l'hôpital Louise-Michel, il a été fortement question de la sortie de la structure hospitalière du partenariat public-privé (PPP) dans lequel elle semble enlisée, financièrement parlant. Premier vice-président du conseil de surveillance du CHSF, **Serge Dassault, sénateur de l'Essonne, s'est montré favorable à la rupture du PPP** qui lie l'hôpital sud-francilien à Héveil, une filiale d'Eiffage. Dans un communiqué, Serge Dassault se dit prêt, avec Jean-Pierre Bechter, maire de Corbeil-Essonnes et président de la communauté d'agglomération Seine-Essonnes, à continuer ses démarches pour que le dialogue nécessaire entre l'Etat et Eiffage puisse aboutir dans les meilleurs délais. «Ce que je peux vous dire, à cette heure, c'est que le PPP de l'hôpital sud-francilien n'a plus que quelques mois d'existence», fait savoir Serge Dassault, en précisant que le groupe Eiffage serait prêt à examiner toutes les formules permettant un financement pérenne de l'hôpital, y compris la **sortie du PPP**.

Ouverture prévue le 15 septembre. Estimé à 344 millions d'euros, le nouvel hôpital, construit sur les communes de Corbeil-Essonnes et Evry, devrait ouvrir ses portes le 15 septembre. Afin d'assurer des mises aux normes drastiques, **le constructeur Eiffage réclame une rallonge de 100 millions d'euros (5)**. Un expert devrait se prononcer à ce sujet le 15 juin prochain. Président du conseil de surveillance du CHSF, Manuel Valls juge lui aussi nécessaire la sortie du nouveau centre hospitalier sud-francilien du PPP. «Ce qui m'intéresse, c'est que l'on sorte de ce partenariat d'abord et surtout au niveau de l'exploitation», insiste le député-maire d'Evry, estimant que «c'est là où il y a danger». Côté construction, Manuel Valls considère que la maîtrise publique ne doit reprendre qu'un hôpital «d'équerre». Ce que tout le monde approuve.

Les PPP inadaptés au secteur de la santé?

Challenges.fr - 2011/12/08-00:00:00

Si une cinquantaine de **PPP** hospitaliers sont en cours, les premières réalisations viennent juste d'être livrées. Mais il n'y a **pas assez de recul pour juger si le PPP convient à ce type de structures** (4).

Et l'exemple britannique peut inquiéter : **après avoir beaucoup misé sur les PPP, le Royaume-Uni fait face à la faillite d'une soixantaine d'hôpitaux** (6).



La vérité sur... le ratage de l'hôpital sud-francilien

Challenges.fr - 2011/12/08-00:00:00

Bataille de chiffres :

Six mois plus tôt, la **chambre régionale des comptes** avait déjà épinglé ce **PPP**: « **Une simulation pour un emprunt de 344 millions d'euros sur trente ans donne un coût final de 757 millions d'euros, au lieu des 1,2 milliard d'euros annoncés** » (6).

Pour Manuel Valls, président du conseil de surveillance de l'hôpital, il faut sortir du **PPP**. Car si Eiffage se dit prêt à faire des efforts, il n'imagine pas le démontage du **PPP**

Pentagone français : Bouygues soupçonné de corruption (9)

Challenges.fr - 2011/12/07-17:26:07

Le financement du contrat décroché par **Bouygues** (10) en février doit se faire selon un contrat de Partenariat public privé (**PPP**) d'une ampleur inédite pour une administration. (9)



07.02.2011

HOPITAL SUD FRANCILIEN : VERS LA BEREZINA ?

Le nouvel hôpital Sud Francilien qui va regrouper les sites de Courcouronnes et de Corbeil sur un territoire situé à Corbeil sera ouvert progressivement aux usagers théoriquement à partir du 17 mai 2011. Il remplacera ainsi l'hôpital Louise Michel de Courcouronnes, et Gilles de Corbeil à Corbeil et regroupera en outre les lieux de soins de Yerres.

BEREZINA FINANCIERE

Pour le comité de défense de ses hôpitaux, remplacer des structures construites dans les années 70 constituent déjà un premier gâchis financier.

A ce gâchis, tout indique déjà que l'ouverture de ce nouvel hôpital ultramoderne et géant d'une superficie de 110 000 m², avec 1017 lits, 20 blocs opératoires, 130 salles de consultation, risque très rapidement par se traduire par une double bérézina financière et humaine.

Le milliardaire Serge Dassault, maître d'œuvre de ce projet, ancien Maire de Corbeil, homme influent du régime, pour un hôpital qui un jour probablement portera son nom, souligne déjà : « quelques problèmes financiers qui son à résoudre », et pour cause... D'un coût de construction **estimé à 344 millions d'€**, le prix global en y ajoutant la totalité des frais (construction, aménagement routier, mises en réseaux, déménagement, démolition ou réaménagement des hôpitaux actuels) **dépassera** d'après de nombreuses estimations **plus d'un milliard d'€** (6).



Les collectivités locales déjà étranglées financièrement par les réformes de l'Etat et la suppression de la Taxe Professionnelle sont largement mises à contribution, en particulier le département, et avec eux les habitants de l'Essonne au même moment où des moyens financiers manquent cruellement au conseil général pour intervenir dans le domaine social, qui est pourtant de sa compétence première.

La construction de cet hôpital a été confié à une société privé Heveil, filiale du groupe BTP Eiffage dans le cadre d'un partenariat public-privé **malgré les fortes réticences du Conseil Constitutionnel (6)** qui dans un avis daté de 2003 estimait : « **que généraliser ce**

type de construction serait contraire aux exigences constitutionnelles d'égalité et bon usage des fonds publics ».

Le remboursement de cette opération sera effectué par le biais d'un loyer annuel payé par le centre hospitalier qui prévu à l'origine à 30 millions d'€ est aujourd'hui fixé à 42 millions d'€, abondé au 2/3 par l'assurance maladie pour un coût total final de 1,2 milliard d'€ sur toute la durée du bail prévue initialement jusqu'en 2041 mais risque fort d'être repoussé. La société Heivel sera également responsable de la maintenance et de l'exploitation de ce bâtiment.

Un rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile de France publié en juillet 2010 indique que **"le recours à la maîtrise d'ouvrage publique financée par un emprunt aurait été une solution moins coûteuse, moins hasardeuse et surtout davantage maîtrisable"**, **"une simulation pour un emprunt de 344 millions d'€ sur 30 ans donne un coût final de 757 millions d'€, soit une économie de 550 millions d'€"** (6).



BERIZINA HUMAINE

Les 3000 à 4000 emplois dont la Direction a approuvé la suppression à l'Assistance Publique de la Région Parisienne sont un petit avant goût de ce qui attend les salariés de ce nouveau hôpital après la fusion des deux autres.

Aujourd'hui ce sont plus de 3000 personnes qui travaillent dans les hôpitaux Sud Francilien, les prévisions données dans les dossiers de presse sur le nombre de personnes qui seront alors employées après dans cet hôpital unique est de 1500 précisément. **Le « dégraissage » sera massif (8)**, même si le chiffre annoncé est discutable et ne prend pas en compte sans doute toutes les données.

Ce sont des centaines d'emplois qui vont être supprimés, des dizaines de services fermés, des milliers d'usagers « éjectés » vers les cliniques privés, où qui ne recevront plus de soins. Le maire d'Evry a avoué que l'ouverture de cet hôpital de traduira également par le "siphonage" des emplois de tous les autres hôpitaux du secteur. Le regroupement envisagé pour tout le Sud de l'Ile de France des urgences uniquement vers l'hôpital sud francilien en est la malheureuse illustration

Le déficit structurel de ce centre hospitalier est aujourd'hui de 15 millions d'€, auquel va s'ajouter le coût du surloyer à payer à Eiffage.

Gérard Vincent, délégué général de la Fédération Hospitalière de France a averti. « La masse salariale des hôpitaux représentent 68 à 70 % des charges, et reste la seule variante d'ajustement pour rester dans les enveloppes accordées ». Enveloppes qui de fait se réduisent d'année en année. La piste est tracée.

Pas sûr que salariés, usagers, élus acceptent ce scénario sans réagir.

Article publié le 27 janvier 2010, et actualisé le 07 février 2011

- Le bureau d'études qui réalise l'évaluation préalable du PPP est potentiellement en "conflit d'intérêts", puisqu'il peut par la suite bénéficier de contrats de maîtrise d'œuvre.

Novembre 2007

PPP pour un centre hospitalier - Saint-Nazaire

A l'issue d'un dialogue compétitif, le Groupement de Coordination Sanitaire de Saint Nazaire (GCS) a déclaré lauréat le groupement composé d'ICADE, Eiffage (10), Groupe 6 Architecte et INGÉROP. INGÉROP assurera la maîtrise d'œuvre des lots électricité et transitique ainsi que le conseil en sécurité incendie d'un centre hospitalier à Saint-Nazaire dans le cadre d'un contrat de partenariat de type PPP.

Coût des travaux tous corps d'état : 170 M€.

(INGEROP faisait partie du groupement qui a réalisé pour le CG45 l'"évaluation préalable" justifiant le PPP pour la déviation de Jargeau sur Mardié.)



Hôpital Sud Francilien : Le "projet emblématique" vire au naufrage exemplaire...

11 juillet 2011 14:05, Les mots ont un sens, par Napakatbra

500 millions d'euros de surcoût, 130 défauts majeurs (3) , des factures qui s'envolent (5), des délais qui s'étirent (2) ...

L'hôpital Sud Francilien s'est enlisé dans son partenariat public-privé, désormais en état de mort clinique.

"PPP", trois lettres qui constituent le nouveau dogme gouvernemental. L'arme fatale contre le déficit. PPP par ci (et hop, un hôpital), PPP par là (et hop, une école)... "Partenariat-public-privé" : en clair, c'est le privé qui se charge de l'investissement, de la construction et de l'entretien, tandis que le public se contente de payer un loyer tous les mois, avant de devenir proprio quelques décennies plus tard. Sur le papier, c'est tout bonus : "accélération de la réalisation des projets", "innovation qui bénéficie à la collectivité par le dynamisme et la créativité du privé", réduction du "coût global", "garantie de performance dans le temps", "répartition du risque optimale entre secteur public et privé"... dixit le Ministère de l'Economie. Une véritable formule magique, puisqu'on vous le dit.

Un "projet emblématique", "victoire de la Modernisation de l'Etat"...

Prenons un exemple pour illustrer cette merveilleuse invention : au hasard, le projet de l'hôpital Sud Francilien, qui doit à terme remplacer plusieurs hostos de la région. Pas tout à fait au hasard, en fait, puisque ce montage est considéré comme LA vitrine des PPP. Il a même été primé à deux reprises : en 2009, lors des "Victoires de la Modernisation de l'Etat" organisées par le magazine institutionnel "Acteurs publics", et en 2007, en tant que "projet emblématique" salué par le Club des partenariats publics-privés, un machin regroupant le gratin de ce qui se fait de mieux en matière de PPP : des associations d'élus, des entreprises du BTP, des banques, des cabinets de conseil, des cabinets d'avocats...

Sale coût pour l'Hôpital

Le coût de la construction de cet hôpital a été initialement estimé à 344 millions d'euros, à la charge du groupe Eiffage (10). En contrepartie, l'hôpital devra s'acquitter d'une obole de 38.8 millions d'euros annuels pendant 30 ans. Ce qui ramène le montant global de l'ordonnance à... 1,2 milliard d'euros ! Remboursé par la Sécu, aux deux-tiers. Un énorme gouffre financier, selon la Cour des comptes, qui estimait en septembre dernier que "le recours à une maîtrise d'ouvrage publique financée par l'emprunt aurait été une solution moins coûteuse, moins hasardeuse et surtout davantage maîtrisable pour l'établissement". Et pour cause, l'institution estimait que le montant final de la douloureuse n'aurait jamais dû dépasser les 760

millions d'euros ! Soit une perte sèche de 450 millions pour la collectivité. Bravo !

Un hôpital sous anesthésie totale

Le pire, c'est que sur le terrain, la réalisation est une catastrophe. L'hôpital aurait dû être livré en janvier 2011 pour accueillir ses premiers patients au mois de juin suivant. Las, l'ouverture est reportée à la fin de l'année, au mieux. En attendant, l'administration doit raquer pour des locaux inutilisables. Car l'hôpital a passé au scanner plus de 7 000 points souffrant de finitions insuffisantes, dont **130 défauts de construction importants (3)** : une biberonnie "oubliée" au service néonatal, des meubles en aggloméré qui s'avèrent être de véritables nids à microbes en réanimation, des groupes électrogènes défectueux, des installations électriques hors-normes qui ont déjà nécessité l'intervention des pompiers... Cerise sur le gâteau, Eiffage demande une **rallonge de 100 millions d'euros (5)** (près de 30% du budget initial) !

Résultat de cet énorme gâchis : le conseil de surveillance de l'hôpital et le conseil général de l'Essonne viennent purement et simplement de demander... la fin de ce partenariat public-privé. Avec une belle petite prime de compensation pour le groupe Eiffage à la clé. Tout bonus. Comme "projet emblématique" des PPP, on n'aurait pas mieux trouvé... Comme "victoire de la Modernisation de l'Etat", par contre...

Rue89

PPP : le fiasco financier de l'hôpital sud-francilien

Corinne Lepage, Présidente de Cap21

(...)

Quelles conclusions tirer de ce fiasco ?

Tout d'abord, dénoncer l'absence de transparence dans les conditions de négociations du contrat, voire de renégociation. Le personnel médical que j'ai pu rencontrer en allant sur place mardi 11 octobre est tenu totalement à l'écart des travaux qui sont aujourd'hui effectués.

Il en va exactement de même des délégués syndicaux que j'ai pu rencontrer, étant précisé que cette réunion a pu se tenir dans le local syndical, la direction de l'hôpital ayant non seulement refusé de me recevoir voir même de mettre une salle à ma disposition pour pouvoir rencontrer les représentants syndicaux, médicaux et paramédicaux.

En deuxième lieu, **remettre en cause les PPP dont les conséquences financières pour la collectivité publique apparaissent comme de plus en plus désastreuses**. Le système consistant à faire participer sur une base contractuelle le secteur privé à la réalisation d'ouvrages publics n'est pas a priori à condamner. En revanche l'utilisation qui en est faite aujourd'hui en ce qu'elle favorise outrageusement le contractant privé se révèle **dramatique pour les finances publiques (6)**. Ainsi, en Grande-Bretagne plus de 66 établissements sont aujourd'hui en faillite pour avoir recouru au système du PPP.

A une époque où nous devons tous nous préoccuper de réduire les déficits publics, le système du PPP est en train d'aggraver dans des conditions que nous ne mesurons même pas. **Ce n'est pas faute pour la Cour des Comptes d'avoir tiré la sonnette d'alarme dès 2008 (6)**. Mais comme d'habitude, ce rapport est parti rejoindre aux oubliettes ceux qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi. Le CHSF avec un loyer qui pourrait atteindre plus de 50 millions d'euros n'est pas viable sur un plan financier et ce poids met en péril la qualité des soins qui pourront y être donnés.

(extrait d'une analyse juridique intéressante à lire sur le site <http://droitfil.free.fr/Contrats%20Publics/Expos%20PPP.htm>)

2. L'expérience du marché d'entreprise de travaux publics (METP) (1)

Il est particulièrement intéressant ici de rappeler le cas des METP non seulement pour illustrer ces travers du droit français des contrats publics, mais aussi parce qu'après avoir été bannie, cette technique contractuelle est particulièrement présente dans les réformes actuelles que j'aborderai par la suite.

L'expression METP est d'origine jurisprudentielle (CE, 11 déc. 1963, Ville de Colombes, Rec. CE, p. 612) et désigne un contrat de longue durée par lequel une collectivité publique confie à un cocontractant unique la construction d'un ouvrage et son exploitation, moyennant une rémunération forfaitaire versée de manière fractionnée par la collectivité. Une grande partie des débats juridiques suscités par ces contrats consistait à déterminer leur nature. Tandis que l'objet du METP, à savoir la dévolution d'une mission de service public, le rapproche d'une DSP, le mode de rémunération, quant à lui, l'assimile plutôt à un MP. Or cette absence de rattachement à l'une des deux catégories, et par là « le vide juridique » laissé quant aux modalités de passation, a abouti à certaines utilisations dévoyées de cette technique contractuelle.

Le METP a été en effet très utilisé par les collectivités locales, car il leur permettait de financer dans des délais brefs des équipements généralement très coûteux, sans pour autant avoir recours à l'emprunt ni à une augmentation impopulaire de la pression fiscale.

Néanmoins, se sont développés ce que certains auteurs ont qualifié de « faux METP ». Il s'agissait de nommer METP des contrats qui ne portaient que sur la construction et la maintenance d'infrastructures, et non sur l'accomplissement d'une véritable mission de service public.

Cela a conduit le Conseil d'Etat, dans son arrêt de 1999 « Commune de La Ciotat » (CE, 8 fév. 1999, Préfet des Bouches-du-Rhône c/ Cne de La Ciotat, req. n° 150931), à qualifier clairement les METP de MP, les soumettant par là même au CMP. Le « nouveau » CMP est venu peu après poser les règles des articles 10 et 94, conduisant, sans la nommer, à prohiber cette technique contractuelle.

Il n'en demeure pas moins, et ce **au-delà de certaines affaires qui ont pu à l'époque défrayer la chronique, en particulier celle de lycées d'Ile de France (9)**, que ce type de contrats présente un intérêt certain : permettre de faire préfinancer la construction d'équipements publics qui, pour être très coûteux, n'en sont pas moins nécessaires ; permettre à la collectivité d'avoir une entreprise, interlocuteur unique ; permettre aux entreprises, par le regroupement des prestations, de réaliser des économies d'échelle et de consentir ainsi des prix plus attractifs.

C'est pourquoi on retrouve les caractéristiques de cette technique contractuelle dans le procédé anglo-saxon de la Private Finance Initiative (PFI), qui est venu largement concurrencer le droit français des contrats publics, et qui amène d'ailleurs aujourd'hui à la réintroduire dans notre système juridique.

SERGE MERY *le blog*

Lundi 7 juillet 2008

Le retour des METP

Nous avons tout fait, à notre arrivée à la tête de la région, pour enterrer définitivement ces « marchés d'entreprise de travaux publics » qui avaient été **au centre du scandale du marché des lycées d'Ile de France (9)**.

Nous avons préféré prendre un peu de retard dans les livraisons tant nécessaires de nouveaux lycées pour mettre de l'éthique et de la transparence dans ces marchés comme dans tous les marchés passés par la région.

Et voila que **le Parlement, sur présentation du Gouvernement, a adopté une loi qui réinvente une formule qui ressemble comme deux gouttes d'eau à l'ancien système**. On confie à un groupe privé la construction et en même temps, la gestion et le fonctionnement d'un équipement public : lycée, hôpital, école, commissariat de police ou encore prison. Naturellement, cela a un prix. **Entre 15 à 20 % plus cher (6)**. Car la collectivité compétente doit payer la location du bien pendant 30 ou 40 ans avant de retrouver la propriété. Et surtout cela limite, à quelques très grosses entreprises sans beaucoup de concurrence, l'ouverture de ce marché. Mais **ce Gouvernement n'a semble-t-il pas grand-chose à refuser à ses amis**.



(en photo : Martin **BOUYGUES (10)**)

Seul le nom a changé et s'est transformé en PPP (partenariat public privé). Cela change tout !



Au Canada aussi !

Dossier PPP : La construction du CHUM et du CUSM est paralysée par l'obsession libérale pour les PPP, alors qu'elle pourrait être réalisée plus efficacement en mode traditionnel.

Le Vérificateur général a démontré dans son rapport de juin 2010 que l'évaluation des coûts de construction des CHU en mode traditionnel avait été triturée afin de favoriser le mode PPP. Par entêtement idéologique à vouloir prioriser les PPP, le gouvernement se fait les dents sur le plus gros projet de construction publique de l'histoire du Québec. Pour le CHUM, il n'est pas trop tard (en juin 2010) pour revenir à la raison et construire en mode traditionnel.

Communiqué - 7 juillet 2011

Le mode PPP n'est plus une option pour trois projets de CHSLD en Montérégie

Québec – La députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux et d'aînés, Danielle Doyer, et le député de Saint-Jean, Dave Turcotte, exigent que le gouvernement libéral revienne en arrière pour les trois nouveaux projets de CHSLD en mode PPP prévus à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Châteauguay et à Granby. « Devant le **fiasco du premier projet de CHSLD en mode PPP** de Saint-Lambert-sur-le-Golf, il est plus que temps que le ministre de la Santé cesse d'ignorer les lacunes importantes dans la livraison des soins aux résidents », a déclaré la députée de Matapédia.

Les familles et les proches des aînés hébergés au CHSLD de Saint-Lambert-sur-le-Golf qui constatent des dérapages s'inquiètent. « Des familles, des membres de la Coalition contre les PPP en Montérégie et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées réclament une enquête du coroner pour faire la lumière sur des décès survenus dans des circonstances obscures. Ce n'est pas normal d'en être arrivés là! La nouvelle structure en mode PPP est le choix aveugle d'un gouvernement qui devrait avoir davantage d'intérêt et de compassion envers les résidents et qui devrait vouloir à tout prix éviter des drames », a ajouté la porte-parole en matière de services sociaux et d'aînés, Danielle Doyer.

Communiqué - 21 avril 2011

Agrandissement de L'Hôtel-Dieu de Québec : l'idéologie libérale nous a fait perdre trois ans (2) et a fait doubler les coûts (5)



Lundi 7 novembre 2011 - Par Denis Lherm

La bête noire des architectes

La multiplication des grands projets publics confiés à des sociétés privées, via des contrats dits de « PPP », suscite l'inquiétude de l'ordre des architectes

Homme plutôt posé, Michel Moga, le président de l'ordre des architectes d'Aquitaine, n'est pas du genre à sortir de ses gonds pour n'importe quoi. Mais la multiplication des grands investissements publics confiés à des groupes privés, ça, il ne digère pas. Le conseil de l'ordre des architectes est en train de préparer une lettre ouverte à tous les députés pour les alerter sur ce qu'il assimile à une dérive dangereuse. Auparavant, le 2 décembre, les architectes tiendront un colloque pour dire tout le mal qu'ils pensent de ce sujet. De quoi s'agit-il ? D'un mouvement de fond qui voit de plus en plus de communes, départements ou régions, confier la réalisation et l'exploitation de grandes infrastructures à des entreprises privées. Et ce par le biais d'une procédure désignée sous le nom de code de « PPP » : Partenariat public-privé.

Fiasco retentissant

Les PPP ont été rendus célèbres par le fiasco retentissant du centre hospitalier Sud-Francilien, dans l'Essonne : construit par le groupe privé Eiffage, qui doit aussi l'exploiter durant 30 ans, l'établissement coûtera finalement 500 millions d'euros de plus que si la collectivité l'avait bâti elle-même. Pire, l'hôpital est truffé de malfaçons (les huissiers ont relevé 8 000 erreurs), Eiffage réclame une rallonge de 100 millions d'euros pour terminer les travaux, et il n'est toujours pas ouvert. **Le loyer annuel que la collectivité doit verser au constructeur, enfin, ne sera pas de 29 millions d'euros mais de près de 43 millions d'euros annuels (7)**. Avant ce cas d'école, les PPP avaient fleuri en Angleterre (sous le nom de PFI). Mais la commission des finances du Parlement britannique avait fini par démontrer que le **surcoût d'un PPP par rapport à une maîtrise d'ouvrage publique classique pouvait dépasser 70 % (7)**. Depuis, le mouvement s'est un peu calmé outre-manche.

Mais chez nous, les PPP ont le vent en poupe. En Gironde, aucun PPP n'est parti en dérapage à ce jour, mais ces procédures poussent comme des champignons. Le futur stade de Bordeaux ? Un partenariat public-privé confié à **Vinci-Fayat**. La future Cité municipale, toujours à Bordeaux : PPP là encore, et encore **Vinci**. Les trois piscines de la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon (COBAS) : PPP, raflé par Spie. PPP également pour 12 maisons de la solidarité du Conseil général. Idem pour une boucle haut débit, via un PPP entre le Conseil général et Orange. La liste n'est pas exhaustive.

« On s'occupe de tout »

Confrontés à un tassement des ressources en argent public mais désireux de continuer à investir, les élus locaux se tournent de plus en plus vers les sociétés privées. « Donnez-nous les clés, on s'occupe de tout ! Voilà ce que disent les groupes privés. Mais c'est très dangereux », prévient Éric

Wirth, conseiller de l'ordre. Le président Moga, lui, détaille les griefs faits aux PPP : « D'abord, **cela revient beaucoup plus cher**. En général, cela triple le prix d'un projet. Quand j'entends que le futur stade de Bordeaux coûtera 175 millions d'euros, je bondis. C'est le prix commandé.

Mais la réalité, c'est qu'il est impossible de connaître le coût final, au bout de 30 ans d'exploitation par le constructeur. C'est ça le gros problème. La Cité du surf, à Biarritz, entre le vote en Conseil municipal et la signature du PPP, elle a connu une **augmentation de 100 % (6)** ! Les piscines de la Cobas sont annoncées pour 45 millions d'euros, mais à la fin ce sera sans doute 135 millions d'euros.

Il y a donc un gros flou sur les coûts réels à la fin du bail. Ensuite, **les PPP favorisent les grands groupes, au détriment des PME (10)**. Suivre une procédure de PPP, c'est exténuant, seuls les plus gros le peuvent. Aussi, **elles relèguent les architectes au second plan (10)** car elles privilégient surtout le montage financier. Enfin, **leurs défenseurs prétendent qu'elles sont plus rapides que la procédure de la loi MOP, ce qui est faux (2)**. Un PPP, cela peut convenir pour un équipement qui dégage des recettes, comme un stade, mais pour le reste, ce n'est pas bon. » Michel Moga doit bientôt contacter l'association des maires de la Gironde, pour « faire de la pédagogie, car les élus ne se rendent pas compte des défauts de cette procédure ».

Futur grand stade : « Inutile, servile et nocif »

Le futur stade de Bordeaux construit dans le cadre de l'Euro 2016 sera réalisé par le groupement privé **Vinci (10)**-Fayat, dans le cadre d'une procédure de Partenariat public-privé (PPP), d'ici à 2015.

Le tandem Vinci-Fayat fournit clé en main à la Ville le montage financier, la construction d'un stade de 43 000 places, son exploitation et son entretien pendant 30 ans, en échange d'un loyer annuel de 3,5 millions d'euros et d'un **apport initial de 75 millions d'euros de subventions (commune, CUB, Région, État)**. Mais selon l'association Trans'CUB, qui a donné une conférence de presse sur ce projet, « **le coût réel du stade sera de 80 à 100 % supérieur aux 175 millions d'euros annoncés (6)**. Déjà, la mairie a oublié le loyer qu'elle doit verser à la CUB, propriétaire du terrain, soit 200 000 euros par an, et les impôts et taxes qui seront à la charge du constructeur mais qui feront l'objet d'une refacturation à la Ville. » Comme l'ordre des architectes, Trans'CUB estime que **la procédure du PPP cache la réalité des coûts de l'ouvrage (7)**. « La seule information donnée aux élus, c'est le montant du loyer annuel. Mais si l'on réintègre toutes les charges, le prix sera doublé. On pense que le loyer réel sera compris entre 6 et 7 millions d'euros par an. » Selon ce calcul, **le stade reviendrait donc à 270 millions d'euros** (195 millions d'euros de loyers et 75 millions d'apports initiaux). « De plus, devinez qui va avancer les fonds pour le projet ? **Dexia**, alors que la restructuration de l'établissement n'est pas terminée. Mais aussi la Sumitomo Mitsui banking corporation, qu'on ne connaît pas », ajoute Patrick du Fau de Lamothe (autre membre de l'association, et conseiller régional).

C'est pour cette raison que Jacques Dubos, le président de l'association, juge ce projet de stade « inutile, servile et nocif » et pense qu'il « doit être abandonné ». Mais pas seulement pour cela. Le futur stade aurait d'autres défauts. Il concentrerait tout d'abord les investissements sur une grande cathédrale dédiée au sport spectacle professionnel, au détriment du sport amateur pour tous. Autre grief, selon Trans'CUB, le futur stade sera « une erreur environnementale : on doit densifier dans l'agglomération, et là il va renforcer l'étalement. Un stade de centre-ville aurait eu une meilleure écologie urbaine. On est à rebours de la décarbonisation de la ville. » Mais pas à rebours de la vogue des PPP.

D. L.

Quelques autres articles sur le même scandale...

<http://www.lejdd.fr/Societe/Sante/Actualite/Recit-du-fiasco-du-plus-grand-chantier-sanitaire-de-France-399295/>

<http://www.humanite.fr/social-eco/le-double-scandale-de-l%E2%80%99hopital-d%E2%80%99evry-corbeil-480615?x>

http://www.lepoint.fr/economie/le-milliard-d-un-hopital-fantome-13-10-2011-1387598_28.php

<http://sauvonsnotrehopital.over-blog.org/>



Avenir du centre hospitalier sud francilien d'Évry

13^{ème} législature - Question orale sans débat n° 1459S de M. Michel Berson (Essonne - SOC-EELVr)

publiée dans le JO Sénat du 03/11/2011 - page 2783

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le devenir inquiétant du centre hospitalier sud francilien d'Évry, toujours inoccupé à ce jour et dont le coût financier devient exorbitant.

Le CHSF, né de la fusion de deux hôpitaux essonniers, ceux d'Évry et de Corbeil, est un projet hors normes en matière hospitalière : 110 000 m², 1 000 lits, 20 blocs opératoires, pour satisfaire les besoins de 600 000 personnes. Plus grand chantier hospitalier de France depuis dix ans, attribué au **Groupe EIFFAGE (10)** en 2006, le nouvel hôpital a fait l'objet d'un partenariat public-privé qui est en train de tourner au fiasco financier.

À projet hors normes, coûts hors normes – 1,2 milliard d'euros pour le PPP quand la chambre régionale des comptes estimait au printemps dernier le coût d'une maîtrise d'ouvrage publique à 750 millions d'euros ; loyer hors normes – 38M d'euros par an pendant trente ans ; retard hors normes – initialement programmé pour janvier 2011, la date d'ouverture de l'hôpital n'est toujours pas connue ; dépassement hors normes du coût des travaux d'adaptation (185 millions d'euros) ; malfaçons hors normes – service pédiatrique sans biberonnerie, mobilier nid à microbes, eau non stérilisée ; système d'externalisation hors normes – l'État sous traite à EIFFAGE, qui sous traite à ses filiales qui elles-mêmes sous traitent à des sociétés de maintenance. À ce **gaspillage de l'argent public (6)**, il faut maintenant ajouter les **incertitudes budgétaires (7)**, la démission du directeur de l'hôpital et **l'inquiétude des salariés (8)**.

Il est aujourd'hui le porte-parole des salariés du CHSF, inquiets pour leur emploi et pour leur sécurité, et celui des élus locaux du territoire qui constatent jour après jour, l'obstination du groupe EIFFAGE à capter l'argent public, sans reconnaître ses

responsabilités et, comble du partenariat, à en demander plus pour corriger ses propres manquements.

Ainsi, il s'étonne de l'inertie du Gouvernement et de l'absence de ses réponses claires, tant juridiques que financières.

C'est pourquoi, il souhaite, d'une part, que la représentation nationale soit informée du résultat des actions menées par le ministère depuis plusieurs semaines et des choix qui seront pris par ce dernier pour sortir le centre hospitalier sud francilien de l'impasse dans laquelle il se trouve, c'est-à-dire de ce calamiteux partenariat public-privé. Il souhaite, d'autre part, savoir, en l'espèce, **combien de temps le ministère continuera à imposer ce partenariat public-privé, au détriment du bon fonctionnement futur du service public hospitalier (4), des conditions de travail des salariés (8) et de l'usage raisonnable des ressources publiques (7)** dans une période où elles s'avèrent de plus en plus rares.

En attente de réponse du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé En attente d'une réponse ministérielle

Le 19 janvier 2009 à 6h51

A Mont-de-Marsan, les ratés du «programme 13 200»

Le 9 septembre 2002 était votée la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) prévoyant le lancement du «programme 13 200» (construction de 13 200 places de prison).

Le 15 octobre 2008 était inauguré, à Saint-Denis de la Réunion, le premier établissement de ce programme.

Le 7 décembre 2008, les premiers détenus arrivaient à la prison de Mont-de-Marsan, second établissement livré.

Le 28 décembre 2008, ils étaient évacués en urgence suite à une **panne électrique généralisée (3)**. A cette occasion, les surveillants ont dénoncé les **«importantes malfaçons» (3)** du site : infiltrations d'eau, pannes quotidiennes des serrures électriques, câbles non enterrés...

La semaine prochaine les détenus évacués devraient être réintégrés. *«Tout fonctionne à nouveau»*, assure l'administration pénitentiaire.

Murs fendillés, serrures gelées : les dessous d'une prison modèle

Inauguré aujourd'hui par Dati et Fillon, le centre de détention de Roanne souffrirait de graves malfaçons.

Par ONDINE MILLOT 0, GUILLAUME DASQUIE



(AFP)

Sous le soleil d'hiver, les toits verts et les murs jaunes éclatent de lumière. A l'intérieur, c'est des portes violettes, orange, bleues ; un immense gymnase ; des cuisines aménagées, buanderies, salles de musculation superéquipées à tous les étages... C'est si beau, si propre, qu'«on dirait

presque pas la prison», fait remarquer un surveillant à l'entrée.

Le 30 décembre dernier, *Libération* visitait le nouveau centre de détention de Roanne (Loire), inauguré aujourd'hui par François Fillon et Rachida Dati. Comme le feront sans doute le Premier ministre et la garde des Sceaux, nous nous extasions sur cet établissement moderne de 600 places. Las, interrogés ensuite, les surveillants nous ont donné un tout autre son de cloche. «*Cela fait vingt et un ans que je suis surveillant, ce n'est pas la première ouverture que je fais, mais c'est la première fois que j'assiste à une catastrophe pareille (3)*», se désole Sylvain Piron, délégué syndical CGT.

Effet pervers.

Roanne, qui accueillera ses premiers détenus dans une semaine, est la troisième ouverture d'un vaste programme de rénovation du parc pénitentiaire. Juste avant, il y a eu Saint-Denis de la Réunion et Mont-de-Marsan (lire ci-contre). Juste après, ce sera Lyon, Nancy, Poitiers... Un nouvel établissement tous les trois mois jusqu'en 2011. Au total, 13 200 nouvelles places. Pour permettre de fermer les prisons les plus vétustes. Et lutter contre la surpopulation. «*A la fin de ce programme, on aura 62 500 places de prison*», explique Stéphane Scotto, adjoint chargé des problématiques immobilières à la direction de l'administration pénitentiaire. Contre 51 000 places actuellement, dans lesquelles s'entassent 63 619 détenus.

On ne peut que louer cette détermination de l'administration pénitentiaire à construire de nouvelles prisons beaucoup plus vivables que les anciennes. Douches, toilettes et lavabos dans chaque cellule ; «veilleuse» qui permet aux surveillants d'effectuer les contrôles de nuit sans réveiller le détenu ; téléphone à tous les étages ; potager chez les femmes : les progrès sont nombreux et conséquents.

Mais ce qui, malheureusement, échappe à la volonté de la pénitentiaire et risque de gâcher ses bonnes intentions, est le cadre général dans lequel s'inscrit la commande de

ces nouvelles prisons par l'Etat. Baptisés «partenariats public-privé» (PPP), les contrats à l'origine de la plupart de ces constructions **permettent à l'Etat de lancer des opérations immobilières importantes sans qu'elles apparaissent dans l'endettement public (7)** (lire ci-dessous).

Mais, outre qu'elles coûtent, au final, **beaucoup plus cher à l'Etat que des opérations de marchés publics classiques (6)**, ces PPP laissent une latitude immense à l'entreprise chargée de l'édification pour réduire au maximum les coûts de construction et augmenter ses marges. Autre effet pervers très inquiétant des PPP : ce sont les seuls chantiers qui, quoiqu'il arrive, finissent sans aucun dépassement de délai ni de budget. *«On pourrait penser que c'est positif, explique une personne ayant travaillé sur le chantier de Roanne. Mais, dans les faits, cela a abouti à un chantier bâclé, avec des finitions dégueulasses.»*

Ces conséquences désastreuses des PPP, les surveillants de Roanne les subissent déjà. *«Les serrures électriques extérieures ne fonctionnent pas : elles sont gelées. On a fait une simulation d'intervention. On devait évacuer une femme victime d'un malaise : elle est restée bloquée trois quarts d'heure dans un sas»,* raconte Sylvain Piron, délégué syndical CGT. *«Il y a des infiltrations d'eau partout, les murs se fendillent»,* enchaîne Vincent Mora, surveillant et délégué syndical Ufap. Son syndicat a décidé de boycotter l'inauguration d'aujourd'hui. *«On a trop de soucis de sécurité. On sait déjà qu'on sera complètement démunis en cas d'urgence.»*

Serrures.

La CGT, elle, ira à l'inauguration pour dire qu'elle s'opposera à l'ouverture si celle-ci n'est pas reportée. *«Ils ont tellement précipité le chantier que le temps de séchage du béton n'a pas été respecté, d'où toutes ces fissures, explique Sylvain Piron. Les serrures ne tiennent pas : lors d'un exercice, un surveillant a défoncé la porte d'une cellule du quartier d'isolement en quarante et une secondes. Les panneaux de basket de la cour de promenade des femmes ne sont pas fixés, on peut les arracher à la main. Les plaques d'égout, pareil : on peut se prendre une plaque de 10 à 15 kilos dans la tronche. Les barbelés au-dessus des grillages commencent déjà à s'effiloche, et on peut plier leurs lames à la main. Les écrans tactiles ne marchent qu'une fois sur deux. Les détenus peuvent se glisser en dessous des grilles de la cour de promenade car elles ne vont pas jusqu'au sol.»*

Face à ces problèmes en série, l'administration et le constructeur, Eiffage, *«passent leur journée à éplucher les contrats, pour savoir qui va payer les réparations»,* dit Vincent Mora. Les cinq personnes employées pour la maintenance technique sont *«débordées»*. *«La direction nous a demandé d'arrêter les tests de solidité, soupire Sylvain Piron. Ça cassait tellement de tous côtés qu'on n'avait plus les moyens techniques ni le temps de réparer.»*

Le 19 janvier 2009 à 6h51

Le BTP se refait une santé en détention

Le partenariat public-privé à l'origine de la prison de Roanne permet des marges confortables. Décryptage.

Les prisons : un nouvel eldorado pour les géants du BTP français. Comme en témoigne celle de Roanne inaugurée aujourd'hui. Le groupe **Eiffage (10)**, un industriel du bâtiment, l'a édifiée pour 55 millions d'euros en s'associant à une banque. Après trois ans de travaux, ce constructeur restera propriétaire de la prison pour vingt-sept ans et facturera sur cette période un loyer au ministère de la Justice. Coût total de la location pour l'Etat : 103 millions d'euros. Auxquels s'ajouteront de lourds frais de maintenance. Ce type d'accord s'appelle un PPP, un partenariat public-privé.

Comment le ministère de la Justice s'est-il fiancé au BTP ?

Afin d'évaluer cette proximité entre BTP et puissance publique, *Libération* a recueilli l'essentiel des documents sur cette opération. Des contrats et des courriers privés échangés sur une période de trois ans entre, d'une part, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), dépendant du garde des Sceaux, et, d'autre part, le géant du bâtiment **Eiffage (choisi pour la construction de quatre prisons, dont Roanne) (10)**, sa banque Natexis, ainsi que le cabinet d'architectes Valode & Pistre. Les rapports entre ces acteurs sont organisés par un contrat de bail du 23 février 2006 comportant des engagements de confidentialité. Un document de 55 pages signé par le responsable de l'Apij de l'époque et le directeur d'Optimep 4, la filiale d'Eiffage chargée des projets de prisons. Le loyer de 3,8 millions d'euros par an sera prélevé pendant vingt-sept ans «*sur les crédits du ministère de la Justice et sera versé au compte du bailleur ouvert à la banque Natexis sous le n°[...] au nom de Optimep 4*». En contrepartie de l'édification et de l'entretien de la prison de Roanne.

Après ces années de location, l'État en héritera après avoir donc déboursé près de 103 millions d'euros de loyers, pris sur le budget de la Nation. Et c'est un minimum. **Des mauvaises surprises pourraient provoquer de brutales inflations (5)**. Au sujet de la robustesse de la prison, le contrat stipule que «*le bailleur veille en particulier à la qualité architecturale des ouvrages*» ; une hérésie pour le Conseil national de l'ordre des architectes. Selon Denis Dessus, son vice-président, «*dans ces contrats, le groupement privé est à la fois le bailleur et le responsable de la qualité architecturale. Il peut donc en toute liberté retenir les options architecturales lui permettant de réaliser les meilleures marges bénéficiaires.*»

Comment l'affaire est-elle devenue si juteuse ?

Ce dispositif propre aux PPP neutralise les contre-pouvoirs coutumiers des cabinets d'architectes (10), habitués à diriger des groupes de BTP et non à leur obéir. Une évolution risquée. Selon un responsable du chantier de Roanne que nous avons rencontré : «*L'entreprise rogne au maximum sur les coûts, c'est toujours les solutions les moins coûteuses qui sont privilégiées.*» Or, les conséquences engendrées par cette

fragilité des équipements devraient peser sur les finances publiques. En effet, le contrat prévoit que l'Etat paye pour les dégradations commises par les détenus. *«Mais si en donnant des coups dans la porte on passe à travers, c'est évidemment la faute du constructeur et alors c'est lui qui paye, tente de modérer Stéphane Scottot, qui suit ces affaires immobilières à la Direction de l'administration pénitentiaire. C'est une répartition qui se fait au cas par cas.»*

Comment ces prisons vieilliront-elles ?

A Roanne, les éléments recueillis au cours de notre enquête montrent que le ministère de la Justice et le groupe Eiffage ont âprement négocié pour limiter la responsabilité de chacun dans la maintenance de la prison. Dans un courrier rédigé le 14 novembre 2005, trois mois avant la signature du contrat de bail qui allait lier ces acteurs privés et publics pour trente ans, le chef du projet au sein de l'Apj, Guy Garcin, s'interrogeait encore sur leur responsabilité respective pour entretenir le site. Dans la pratique, la résistance de la prison de Roanne aux épreuves du temps dépendra largement de son utilisation. Comme il s'agit d'un centre de détention (pour des détenus condamnés à de longues peines, contrairement aux maisons d'arrêt pour les personnes prévenues et les courtes peines), les cellules individuelles de 10,5 mètres carrés ne devraient jamais accueillir plus d'un détenu. Enfin, en théorie. Dans un fichier informatique du 20 juillet 2007, échangé entre tous les protagonistes du projet, le groupe Eiffage interroge l'agence du ministère de la Justice au sujet d'un modèle de *«lit simple avec possibilité de superposition»* (pour installer un autre lit simple au-dessus du premier). Pragmatique, l'industriel demande : *«Merci de nous confirmer si ce type de lit est retenu pour toutes les cellules simples. Ce modèle de lit serait réalisé conformément au prototype présenté à Roanne.»* Une correspondance étonnante. Illustration de partenariats entre le BTP et le ministère de la Justice où chacun semble s'accommoder des ambiguïtés de l'autre.

Quelques analyses intéressantes sur les origines du PPP ou sur ses développements en France ou à l'étranger

Quelques analyses intéressantes sur les origines du PPP ou sur ses développements en France ou à l'étranger

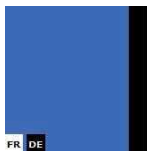
http://univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/enseignants/lavenue/PPP_service_public.pdf

http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/CCFP/Partenariats_publics_prives_penitentiaires.pdf

« Cette citation donne à penser que **le caractère non consolidant des PPP était une motivation forte, voire déterminante, du recours à l'emploi de cette procédure de dépense publique (7)** ». "Pourtant, l'ordonnance de 2004 précise que « (...) le critère du paiement différé ne saurait à lui seul constituer un avantage » (art.2, 3° de l'ordonnance du 17 juin 2004).

"Un postulat de surcoût de la gestion publique qui ne résiste pas à l'examen" (7)

<http://www.oecd.org/dataoecd/32/9/41768196.pdf>



(Extrait)

Il existe bien des secteurs dans le Nord où les PPP fonctionnent de manière satisfaisante. Citons l'exemple de l'évacuation des ordures dans les communes. Les conseils communaux, qui en garantissent la collecte, la confient à des entreprises privées. Lorsque le travail est mal effectué, la commune change simplement d'entreprise. Les PPP fonctionnent également bien dans les télécommunications parce que le coût d'entrée y est bas et que suffisamment de candidats peuvent être mis en concurrence. Par contre, l'exemple tristement connu du réseau ferroviaire britannique Railtrack montre que **les PPP peuvent amener leur lot de problèmes (1)** et, finalement, **grever les finances publiques (6)**. Manquant d'argent, le gouvernement britannique a privatisé ses lignes de chemin de fer, les quais et la signalisation sous forme de PPP. Lorsque son partenaire privé Railtrack s'est trouvé en difficulté, il a fallu le sauver avec de l'argent public. D'ailleurs, dans le monde entier, **nombre de partenariats publics avec des hôpitaux, des écoles, des prisons, des entreprises de transports publics ou des réseaux d'eau et d'électricité ont été source de problèmes (1)**. Ces domaines ont en commun d'exiger des investissements importants et des contrats de longue durée, ce qui assure aux partenaires privés une position de monopole. Les couches pauvres de la population se plaignent avant tout de l'augmentation prohibitive des coûts. L'augmentation massive du prix de l'eau a ainsi provoqué des manifestations s'étalant sur plusieurs jours aux Philippines, en Afrique du Sud, en Inde, au Ghana et en Bolivie. **Les gouvernements ont finalement dû résilier les contrats de PPP (1)**.

La question de savoir qui doit prendre en charge et contrôler les prestations publiques dans le domaine des infrastructures est très délicate car il s'agit de satisfaire plusieurs groupes d'intérêt, du gouvernement aux diverses couches de la population en passant par les entreprises. Le fait est que les fonctionnaires d'Etat, les politiciens et les groupes privés croient trop souvent pouvoir élaborer leurs plans et les mettre en œuvre sans tenir compte des besoins des utilisateurs. C'est une illusion. Nous affirmons au contraire que les décideurs doivent intégrer les besoins des différents groupes d'intérêt, faute de quoi les solutions préconisées ne font qu'engendrer de nouveaux problèmes. **Le modèle des PPP ne peut réussir que s'il est abordé comme un processus ouvert, tenant compte de l'intérêt de tous les acteurs.**

CCEES-Cgt, Note économique n° 115, janvier/février 2008

LES SYNDICATS FACE AUX CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE

Les syndicats britanniques regroupés dans Unison ont tiré un premier bilan en novembre 2001. Ils identifient « **Sept raisons qui expliquent pourquoi les partenariats public-privé n'améliorent pas les services publics** » :

- l'éthique des services publics (qui ne constituent pas une marchandise comme les autres) ;
- la cause sous-jacente du recours aux PPP, ce sont les **finances publiques (7)** ;
- les PPP sont **plus coûteux (6)** ;

- les PPP font leurs profits sur le dos du public ;
- les PPP eux aussi connaissent des **défaillances** (1) ;
- les PPP **ne sont pas efficaces en termes de rapport qualité-prix** (6) ;
- les entreprises privées réalisent des profits inacceptables.

Les enseignements du "partenariat public/privé" britannique dans le secteur hospitalier¹³.

Le transfert de la charge des dépenses d'infrastructures du niveau national aux autorités locales, via les trusts hospitaliers, a contraint les collectivités à réduire leurs dépenses de santé. Cette restriction s'exerce au détriment des catégories de population les plus pauvres.

En particulier, la charge des intérêts versés au secteur financier pèse très lourd après quelques années apparemment indolores. Une étude estime à 8% le taux d'intérêt associé à la dette sur les « PFI » hospitaliers contre 4,75% pour la dette publique.

Le souci du secteur privé de générer des marges bénéficiaires substantielles conduit à des dérives, en contradiction avec les besoins des malades. L'exemple des chambres minuscules de la nouvelle aile du Royal Brompton and Harfield Hospital l'atteste.

En dépit de cela les trusts hospitaliers se trouvent parfois en déficit quand ils ne parviennent pas à respecter leurs engagements. Ils ont en effet tendance à surdimensionner les hôpitaux qu'ils construisent, à un moment où croît la « demande de proximité », et à sous-estimer les coûts (pour obtenir le marché... quand la concurrence joue). Il semble aussi que les possibilités de rentabiliser les recettes annexes, liées à la privatisation de l'espace public, soient surestimées dans les « business plans » initiaux.

Ces difficultés ont conduit à l'annulation, il y a trois ans, de la rénovation de St Mary-Paddington, et à la quasi-faillite du Queen Elizabeth Hospital à Woolwich et du principal hôpital de Greenwich « techniquement insolvable ».

Le secteur du bâtiment est aussi accusé d'avidité au gain pour avoir créé un marché informel de rétrocession des contrats, en développant la sous-traitance à des fins spéculatives.

Concernant les conditions d'emploi des salariés, le recours à des compagnies « coquilles vides » (sans employés) se traduit par une précarité extrême et un risque évident de déqualification.

L'étude conclut que les PPP/PFI « redistribuent la santé et le pouvoir au profit des 'élites' de la finance ».

¹³) Synthèse d'un article de Violette Osmain dans « Résistance sociale » d'avril 2006 et de travaux menés par Jean Shaoul à l'université de Manchester sur les douze premiers hôpitaux britanniques qui ont recouru aux PPP. Ces travaux ont eu à surmonter les **défauts de l'information financière** sur ces opérations, **très complexe et opaque... quand elle est accessible**.

LE PASSE MURAILLES

Prisons : La participation interrogée dans le programme 13 200

Nous nous sommes d'abord renseignés en allant lire la doctrine élaborée par l'administration pénitentiaire et l'APIJ à ce propos. En fait, ces acteurs préfèrent évoquer un terme moins ambitieux : celui de concertation. Et, bien souvent, celle-ci renvoie à la procédure de construction des nouvelles prisons, en partenariat public/privé (PPP).

La concertation est alors vue d'une manière restrictive par le biais des PPP. Nous n'avons pu relever à travers les récents programmes immobiliers de constructions de prisons que deux formes de participation, à Rennes-Vezin et Bourg-en-Bresse, mais plutôt restreintes. Au final, nous avons pu constater que le niveau décisionnel reste celui de l'administration centrale, qui, dans tous les cas, ne recherche pas d'objectif participatif.

PPP et participation : un mariage impossible ?

Bien souvent, l'administration pénitentiaire, *via* l'APIJ, évoque le terme de concertation pour parler du travail réalisé avec les partenaires privés construisant, et exploitant les nouvelles prisons en PPP. Peut-on se contenter, se satisfaire, de cette concertation qui ne concerne que le partenaire bâtisseur, et en aucun cas les autres acteurs de la pénitentiaire ?

Le principal problème constaté avec les PPP est la **notion d'urgence** qui est rattaché à cette procédure. Lionel Duclos, responsable de Bouygues construction, évoque à propos du centre de détention sud-francilien (plaquette APIJ de mai 2010) « *la complexité de cette opération, au regard du délai de réalisation* ». Quel est donc ce délai de réalisation ? Et pourquoi imposer un si court délai ?

La première réponse serait de se dire, qu'en égard à la surpopulation actuelle, la construction de nouvelles places de prison serait, évidemment, urgente. Pourtant, la situation de surpopulation est loin d'être nouvelle. Que penser d'une urgence relative à une situation longue et pérenne ? D'autant plus que si urgence réelle il y a, il aurait été plus logique de jouer sur des leviers conduisant à la diminution de la population incarcérée, qui sont bien plus efficaces sur le court terme. La pertinence de cette notion d'urgence semble limitée.

Lorsque l'APIJ présente la construction de la prison de Roanne, puis de Lyon-Corbas, comme faisant partie des premiers établissements achevés à la suite du programme de 2002, on retrouve la même affirmation, mot pour mot : « *et bien sûr, il faut construire vite, pour faire entrer les loyers aussitôt que possible, puisqu'ils sont dus une fois l'établissement livré* ». Et on note que la prison de Lyon-Corbas a mis deux ans et demi à être construite, ce qui est un délai très court étant donné l'ampleur du bâtiment.

En fait, la procédure de PPP par la problématique du loyer dû à l'ouverture de la prison, pousse les constructeurs à construire vite, pour toucher leurs loyers le plus vite possible. Au vu de ces délais courts, il n'est nullement rentable ou envisageable de mettre en place une participation réelle et effective à la construction de la prison.

Nous serions ainsi tentés d'affirmer que construire des prisons en PPP rend impossible un quelconque projet d'urbanisme participatif, du moins, en l'état actuel de la procédure de PPP.

La problématique de l'urgence n'était pourtant pas nouvelle. À propos du plan de 1987, Guy Autran, architecte de prison, affirmait qu' « une des grandes critiques que l'on peut faire au programme 13 000, c'est que le choix des terrains s'est fait dans l'urgence » (5 avril 2000, audition devant l'Assemblée nationale). Cette critique est malheureusement toujours d'actualité. **La précipitation continue de s'opposer à la participation.**
